

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES**

§ § § § § §

Séance du Conseil Municipal du vendredi 11 mars 2016

Le Conseil Municipal, convoqué par lettre du mercredi 24 février 2016, s'est réuni le vendredi 11 mars 2016, sous la présidence de M. ROBO Maire de VANNES.

Présents :

M. David ROBO, M. Lucien JAFFRE, M. François ARS, Mme Latifa BAKHTOUS, Mme Pascale CORRE, Mme Nadine DUCLOUX, Mme Jeanine LE BERRIGAUD, M. Pierre LE BODO, M. Olivier LE COUVIOUR, Mme Anne LE HENANFF, Mme Odile MONNET (du point 3 à la fin), Mme Christine PENHOUËT, M. Gabriel SAUVET (du début au point 9 et du point 11 à la fin), M. Gérard THEPAUT, Mme Antoinette LE QUINTREC, M. Michel GILLET, M. Patrick MAHE O'CHINAL, Mme Christiane RIBES, Mme Violaine BAROIN, M. François BELLEGO, M. Jean-Christophe AUGER, Mme Cécile JEHANNO, Mme Hortense LE PAPE, M. Philippe FAYET, Mme Karine SCHMID (du point 4 à la fin), Mme Chrystel DELATTRE, Mme Isabelle LETIEMBRE, M. Frank D'ABOVILLE, M. Maxime HUGE, M. Olivier LE BRUN, M. Vincent GICQUEL, Mme Caroline ALIX (du point 4 à la fin), Mme Catherine LE TUTOUR, M. Guillaume MORIN, M. Fabien LE GUERNEVE, M. Franck POIRIER, M. Christian LE MOIGNE, M. Simon UZENAT, M. Bertrand IRAGNE, M. Benoit RANC, M. Nicolas LE QUINTREC, M. Roland FAUVIN

Pouvoirs :

Mme Ana BARBAROT à M. Pierre LE BODO
Mme Annaïck BODIGUEL à M. Lucien JAFFRE
Mme Odile MONNET à M. François BELLEGO (du début au point 2)
Mme Micheline RAKOTONIRINA à M. Simon UZENAT

Absent(s) :

M. Gabriel SAUVET (au point 10)
Mme Karine SCHMID (du début au point 3)
Mme Caroline ALIX (du début au point 3)

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : M. Fabien LE GUERNEVE;

Séance du Conseil Municipal du 11 mars 2016

AFFAIRES GENERALES

Transfert des ports départementaux - Candidature

M. Lucien JAFFRE présente le rapport suivant

Depuis 1984, le Département est responsable du port de commerce et de la cale de Conleau situés sur notre territoire étant précisé que la Ville est bénéficiaire d'une concession d'une partie du port de commerce depuis 2011 pour une durée de 40 ans (voir plan ci-annexé).

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) prévoit dans son article 22 que la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion des ports relevant du Département peuvent être transférés aux autres collectivités territoriales au plus tard le 1^{er} janvier 2017. Pour cela, la demande doit être effectuée au Département avant le 31 mars de cette année. Elle doit aussi être notifiée au Préfet de Région ainsi qu'aux autres collectivités ou groupements susceptibles d'être intéressés.

Le Département, par délibération du 19 novembre 2015, n'a pas souhaité conserver la gestion du port de commerce et de la cale de Conleau.

Il nous a communiqué toutes les informations relatives au port de commerce et à la cale de Conleau (voir pièces annexes).

Etant considéré l'opportunité offerte à la Ville d'avoir la maîtrise foncière de l'ensemble des emprises portuaires et d'en simplifier et d'en optimiser ainsi la gestion, il apparaît judicieux d'obtenir le transfert de compétence relatif aux ports départementaux de notre territoire.

Vu l'avis du comité technique,

Vu l'avis des Commissions :

Espaces publics, Déplacements, Sécurité
Finances, Economie, Commerce, Artisanat

Je vous propose :

- d'approuver la candidature de la Ville de Vannes au transfert de compétence concernant la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion du port de commerce du Département et de la Cale de Conleau,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 38 voix
Abstentions : 5 voix

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services

Le Directeur Général des Services



Jean-Paul SIMON

Jean-Paul SIMON